

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE ST VARENT
PRÉCONISATIONS
 (Site et ses abords)

LEGENDE

Aires d'étude paysagères

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Éléments de contexte

Point de vue aménagé de la Carrière

Circuit touristique VTT «L'énergie en Thouarsais»

Le Thouaret

Ruisseau affluent

Préconisations paysagères

Intégration visuelle

Secteur d'implantation à privilégier pour éviter de s'implanter en rebord de site et en point haut

Secteur d'implantation en point haut à éviter, entretien et accompagnement de la végétation à assurer

Pentes à conserver, processus de revégétalisation à accélérer pour créer une barrière visuelle naturelle

Travail de déblai à effectuer pour diminuer la visibilité du site en l'insérant en contrebas des bordures

Aménagement qualitatif de l'entrée du site, en retrait par rapport aux cheminements piétons et à la D135

Zone à éviter pour l'installation des ouvrages techniques (retrait à conserver par rapport à l'entrée et au cheminement piéton)

Valorisation du site et raccordement au réseau de voie douce

Point d'entrée sur le site à valoriser

Mise en relation entre l'entrée du site et le belvédère de la carrière

Chemin déjà existant à renforcer

Liaison douce à créer pour fermer la boucle

Réhabilitation du belvédère



RÉSONANCE
 Urbanisme & Paysage®

3. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ENVISAGÉES

3.1 VERS UN ENFRICHEMENT ET UNE FERMETURE DES MILIEUX

L'évolution probable du site est un facteur important dans le choix des variantes proposées. Le devenir du site peut être facilement visualisé grâce aux nombreux autres terrils présents sur le territoire, et qui sont les témoins de l'évolution naturelle du site sans intervention humaine. Le terril de la plaine des justices (photo ci-dessous) montre ainsi des pentes boisées qui forment ainsi une masse végétale très caractéristique dans le paysage. Sans intervention humaine, le site des Tonnelles, dont certaines pentes voient déjà un développement de la strate arborée, est voué à évoluer de la même façon et à s'intégrer à cette série de terrils végétalisés.



Terril de la Plaine des Justices, témoin de l'évolution naturelle des terrils

3.2 LES RECOMMANDATIONS À PRENDRE EN COMPTE POUR LA COMPARAISON DES VARIANTES

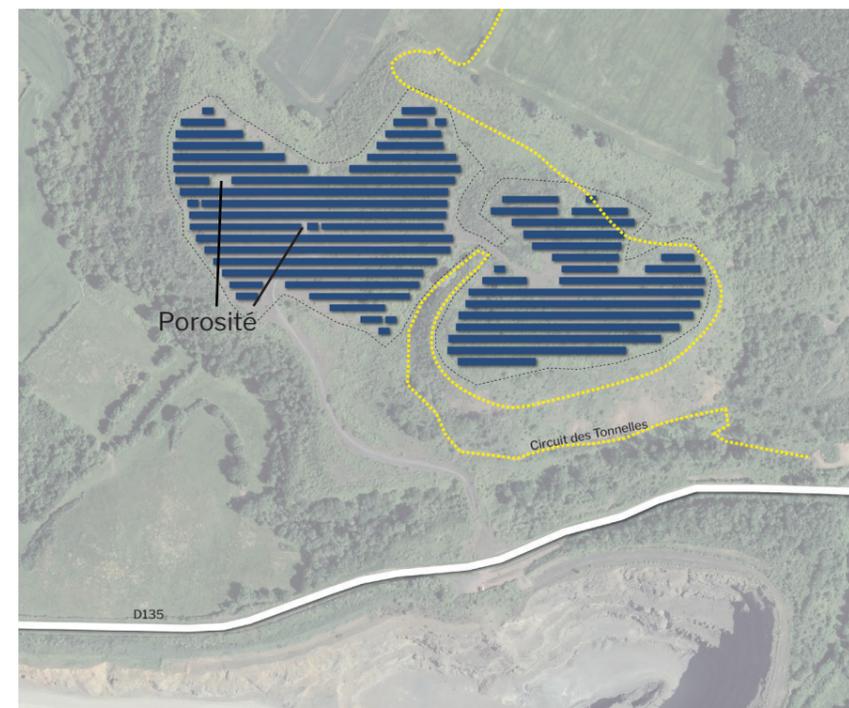
Au regard de cette évolution naturelle du site, il est recommandé d'éviter le plus possible d'aller à son encontre, mais plutôt d'en tirer parti, afin de favoriser à long terme l'intégration paysagère du parc photovoltaïque. La végétalisation des pentes semble être un facteur fort d'identification des terrils, il est donc recommandé de ne pas s'implanter sur ces pentes. Toutefois, l'aspect touristique du site des Tonnelles, initié avec le circuit des Tonnelles, est une valeur ajoutée qu'il convient de pérenniser avec la mise en place du projet, d'autant plus que ce sentier est voué à disparaître sans la mise en place du projet. La comparaison des variantes présentées ci-après tiendra donc en compte du critère touristique et de sa compatibilité avec le projet.

3.3 PRÉSENTATION ET COMPARAISONS DES VARIANTES

Trois variantes ont été étudiées pour le projet des Tonnelles. Elles résultent de la superposition des différentes sensibilités paysagères, environnementales, touristiques, et des contraintes techniques.

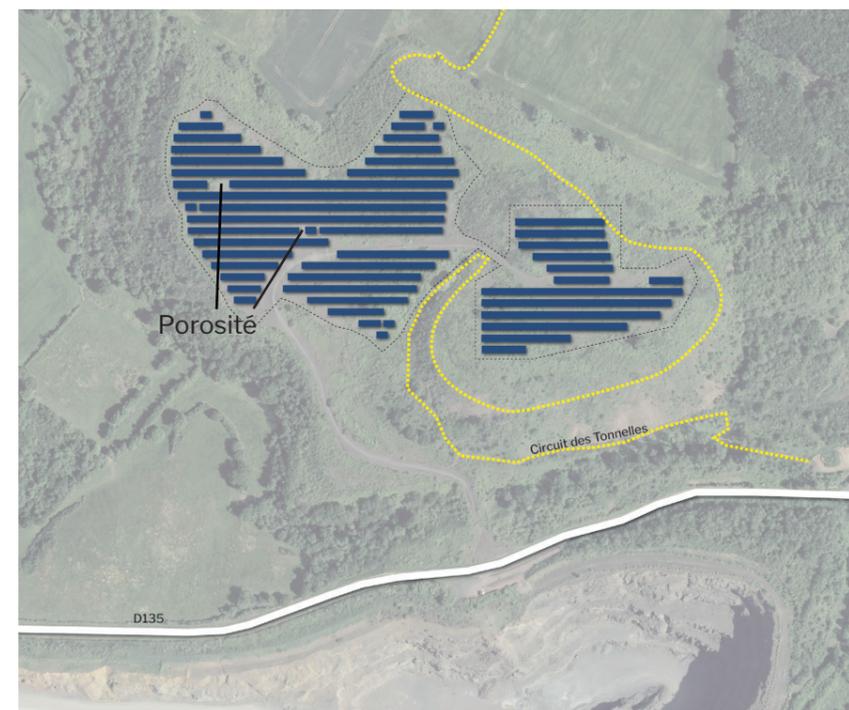
3.3.1 Variante 1

Cette variante s'implante en retrait par rapport à la D135, laissant l'entrée du site libre. Elle occupe la totalité de la partie haute du terril, ce qui oblige le circuit des Tonnelles à longer la clôture du parc pendant un certain temps. Sur la partie basse (à l'ouest), des porosités entre les panneaux troublent la vision globale du parc qu'on aura depuis le belvédère des Pâtis. La partie haute risque de bloquer le cheminement du circuit des Tonnelles, bien que le tracé de celui-ci soit approximatif.



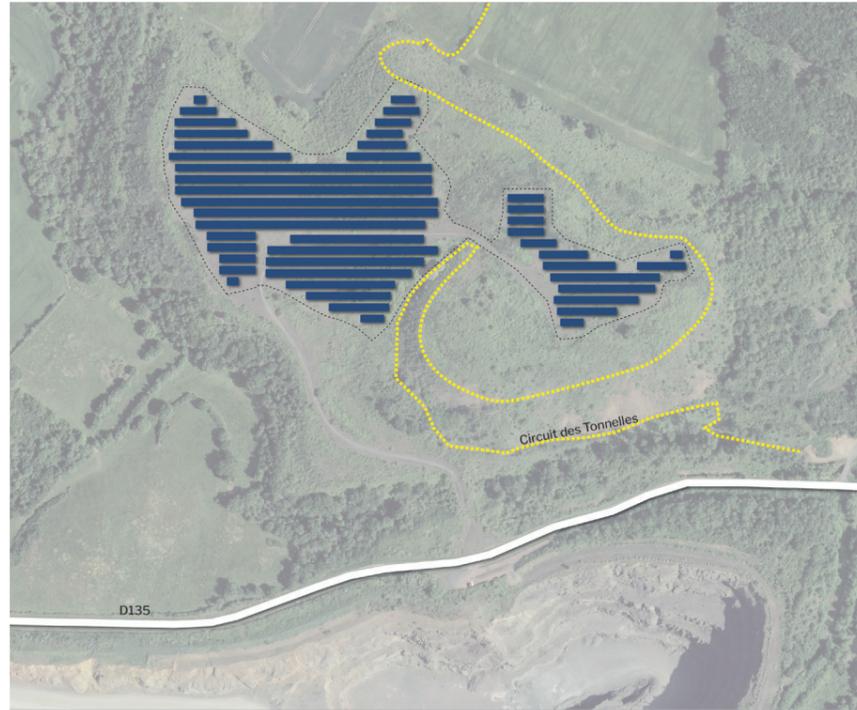
3.3.2 Variante 2

Cette deuxième variante est également implantée en recul par rapport à la D135. Elle possède en revanche dans sa partie basse une ouverture qui permet d'accéder à la partie haute en se servant du chemin déjà existant, ce qui évite la création de nouveaux cheminements. La distance entre le circuit des Tonnelles et le parc est plus grande, mais il reste proche. De plus la partie haute risque encore de couper le sentier des Tonnelles.



3.3.3 Variante 3

Cette variante possède une meilleure lisibilité de la partie basse, car il n'y a plus de porosité entre les panneaux, l'ensemble est donc plus homogène. De plus, l'espace aménagé pour l'accès à la partie haute a été



retravaillé de manière à épouser la forme rectiligne des panneaux, ce qui confère une meilleure lisibilité du projet comparé à la variante 2. La partie haute a été considérablement réduite, permettant ainsi de dégager un espace de respiration satisfaisant entre le parc et le sentier des Tonnelles.

SYNTHESE

Les trois variantes permettent un recul par rapport à la D135 et évitent les zones de pente en reboisement. Les différences se jouent sur la proximité du parc avec le circuit des Tonnelles, et sur l'homogénéité et la lisibilité de la partie basse, visible dans son ensemble depuis le belvédère des Pâtis. Sur ces deux critères, la variante 3 est la plus satisfaisante puisqu'elle laisse une distance suffisante avec le chemin de randonnée sur la partie haute, et la disposition resserrée des panneaux en partie basse donne une bonne homogénéité visuelle. C'est donc la dernière variante qui a été retenue pour le projet des Tonnelles.

4. ANALYSE DES EFFETS ET DES INCIDENCES PAYSAGÈRES

4.1 PRÉSENTATION DU PROJET RETENU

La zone d'implantation du projet s'insère sur le site d'une ancienne carrière, en sortie du bourg de Saint-Varent. Le projet est localisé sur deux secteurs, une partie haute et une partie basse, cette dernière accueillant la majorité des panneaux photovoltaïques. Ces deux secteurs seront clôturés par une même enceinte délimitant une aire d'environ 5 ha.

La partie basse comprend un poste de livraison et 2 postes de transformation. Une citerne est placée en dehors de la clôture, près du portail d'entrée.

Les panneaux photovoltaïques

Les panneaux photovoltaïques envisagés auront une longueur d'environ 2,5m pour une largeur comprise entre 1 et 2m. Les hauteurs des structures n'excéderont pas 4m.

Les postes techniques

Le poste de livraison ainsi que le container de stockage seront revêtus d'une couleur gris sombre de type RAL 7024 ou similaire, afin de se fondre le mieux possible dans le paysage et d'éviter un contraste entre la couleur des postes et des panneaux. Les postes de transformation peuvent être ouverts ou fermés, dans ce dernier cas ils reprendront la même typologie avec un revêtement gris sombre.



Poste de livraison dans des coloris gris sombre

Les clôtures



Grillage simple torsion en acier galvanisé brut

La clôture totalisera 2m de hauteur environ et sera posée sur des poteaux métalliques de même couleur que le grillage ou des poteaux bois qui griseront avec le temps. Le maillage sera en acier galvanisé afin de garantir le plus de discrétion possible.

Afin d'assurer la continuité des corridors écologiques pour la petite faune terrestre, le grillage présentera une maille large de 15x 15 cm minimum. Si nécessaire, des ouvertures seront pratiquées tous les 25 à 50m sur le bas du grillage.

Cette disposition permettra à de nombreuses espèces animales de transiter facilement entre l'extérieur et l'intérieur de l'enceinte.

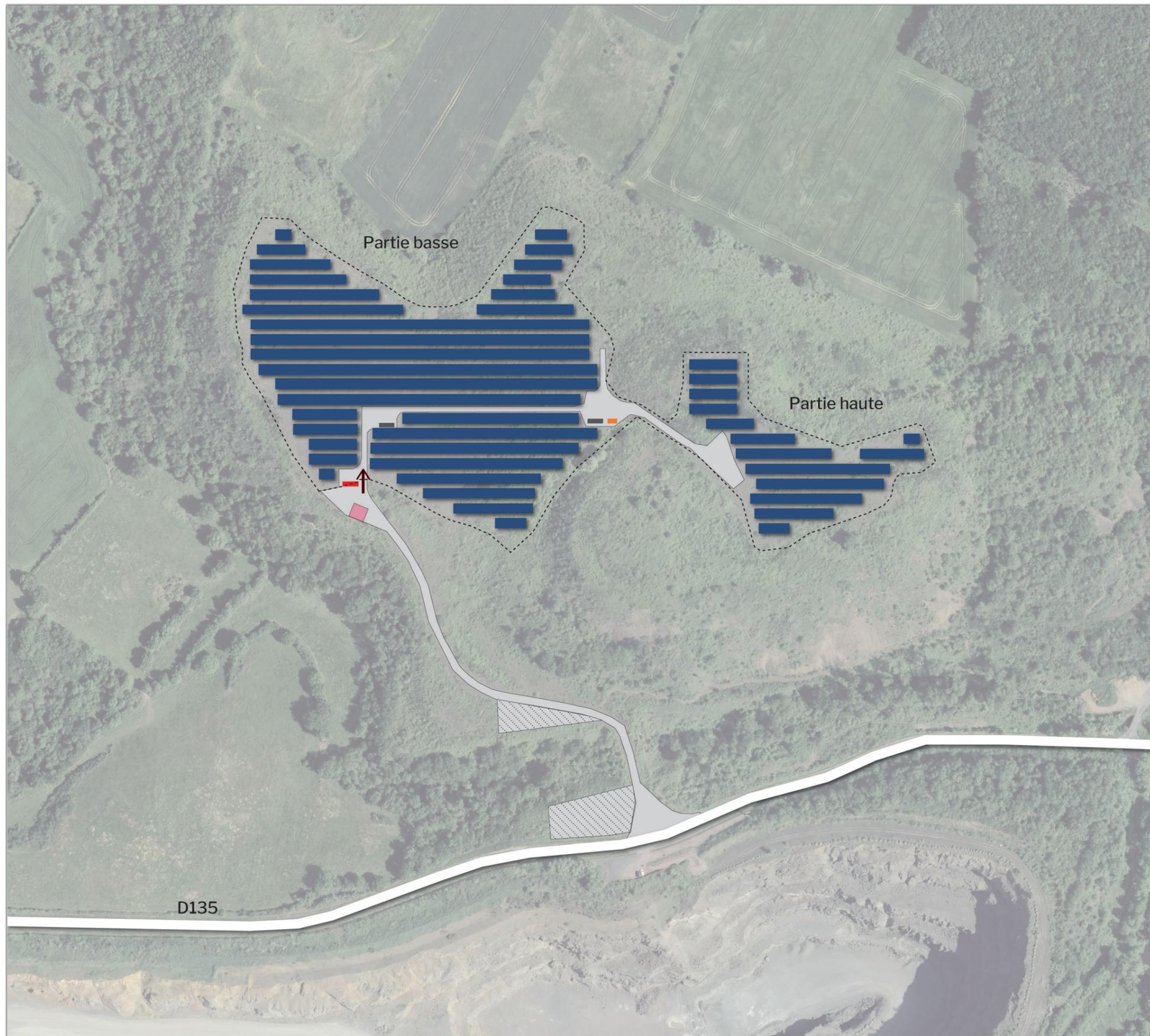
Les accès

L'entrée se fait par le chemin déjà existant, qui permet un accès direct depuis la D135. Deux plateformes seront aménagées au niveau de la jonction avec la départementale. Le portail d'entrée se situera quant à lui plus en retrait, au niveau de la clôture qui encercle les panneaux.

La piste d'accès aura une largeur de 5m, contre 3,5m pour les pistes internes. Le revêtement, en matériaux stables de type graves non traités (GNT), reprend les anciens matériaux de sol déjà utilisés pour la piste actuelle.



Accès actuel au site, réutilisé pour le projet



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE ST VARENT
PRESENTATION DU PROJET
(Site et ses abords)

LEGENDE

Projet photovoltaïque

-  Tables photovoltaïques
-  Clôture grillagée au maillage différencié
-  Piste d'accès existante à renforcer
-  Portail
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Plateforme
-  Citerne
-  Container de stockage



4.2 EFFETS ET INCIDENCES DU PROJET SUR LE PAYSAGE

4.2.1 Perception paysagère du projet

La visibilité du projet est déterminée par les effets topographiques très importants sur cette ancienne carrière. La partie basse du projet est la plus visible, car elle est située sur un plan incliné vers le sud, ce qui favorise sa perception depuis la D135 et depuis le belvédère des Pâtis. Depuis le hameau de la Brosse et la D28 à Saint-Varent, où des sensibilités avaient été identifiées, le projet ne sera pratiquement pas visible, seules les clôtures à l'est et au nord pourront être aperçues. Depuis la maison à l'est du hameau de Dixmé, la frange ouest de la partie basse du projet sera visible, la distance (environ 650m) atténuant la perception de la centrale solaire.

4.2.2 Approche par photomontage

Afin d'évaluer visuellement les incidences paysagères induites par l'implantation du projet photovoltaïque, 3 photomontages, depuis des points de vue proches et éloignés ont été sélectionnés. Ils permettent de visualiser l'incidence paysagère que pourrait avoir le projet depuis ces points de vue avant l'établissement de mesure.

La carte ci-après localise les photomontages réalisés :

- Point de vue A : Depuis le belvédère du Pâtis, en direction du projet et de Saint-Varent
- Point de vue B : Depuis la D135, en direction du projet et de Saint-Varent
- Point de vue C : Depuis l'entrée du site, au niveau du parking du belvédère de la carrière

